

Un million d'enfants en danger. C'est le chiffre vertigineux qu'avance la pédiatre Anne Tursz, alors que s'achèvent aujourd'hui les Etats généraux de l'enfance, lancés par Nadine Morano.

Dossier réalisé par
Marie Marvier

Elle s'appelle Mary Ellen Wilson. Enfermée depuis l'âge de 18 mois dans sa famille d'accueil, battue quotidiennement et privée de tout soin, la fillette de 11 ans dort sur un tapis. Quand Mme Wheeler, une missionnaire des pauvres, signale son cas à la police, celle-ci lui demande des preuves. Les organismes de charité refusent d'intervenir au sein d'une famille et Mme Wheeler finit, en désespoir de cause, par se tourner vers la SPCA... la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux ! L'histoire se passe en 1874, à New York. Grâce à l'avocat de la SPCA, la petite victime est retirée de sa famille d'accueil et placée chez des parents de Mme Wheeler. Le juriste fonde alors la SPCE, la Société de New York pour la prévention de la cruauté envers les enfants, la première association de défense des enfants.

La « partie émergée de l'iceberg »

Plus d'un siècle a passé depuis le martyre de Mary Ellen. Pourtant combien d'enfances massacrées, encore aujourd'hui, à notre porte peut-être, combien de petits êtres sans soins, sans amour, qui ne connaissent que les coups ou les humiliations ? Alors que les Etats Généraux de l'enfance, initiés par la

secrétaire d'Etat à la famille Nadine Morano, rendent leurs conclusions aujourd'hui, des voix s'élèvent pour dénoncer des chiffres noirs. Anne Tursz, pédiatre, épidémiologiste et directrice de recherche à l'Inserm, avance, dans son livre *Les Oubliés* (éd. du Seuil), 10 % d'enfants maltraités dans notre pays, toutes classes sociales confondues, soit 10 à 100 fois plus que toutes les statistiques officielles. « L'Etat ne prend en compte que les cas signalés, or on sait qu'ils ne forment que la partie émergée de l'iceberg », rappelle-t-elle. Anne Tursz a mené son enquête sur la base d'une étude sur les pays occidentaux à hauts revenus, publiée en décembre 2008 par le très sérieux journal britannique *The Lancet* online. Un chiffre vertigineux et inédit dans la littérature scientifique internationale. De son côté, Martine Brousse, directrice de La Voix de l'enfant, pointe l'incohérence entre l'estimation par l'Oned (Observatoire national de l'enfance en danger) de 5.000 agressions sexuelles sur mineurs par an et les 10.000 affaires traitées par les tribunaux sur la même période. « Cherchez l'erreur ! » s'indigne-t-elle. Quand on lui soumet ces chiffres, Jacques Hintzy, le président d'Unicef France, ne s'étonne pas : « La maltraitance, par définition, est un phénomène caché, donc forcément sous-estimé. »

« Un tabou social »

Pourquoi notre société, dont la législation en matière de protection de l'enfance est une des meilleures au monde, a-t-elle, aujourd'hui encore, tant de mal à identifier ces enfants victimes des adultes ? Pour Jacques Hintzy et Martine Brousse, le manque de communication entre les différents professionnels de l'enfance crée des incertitudes sur les cas à signaler (*lire entretien*). Pour Anne Tursz, le problème est plus profond : « Il s'agit d'un tabou

social. On ne veut pas voir parce que c'est affreux à voir. De plus, dans une petite ville, un médecin libéral qui ferait un signalement verrait sa clientèle s'évaporer en un rien de temps. » Elle va plus loin : « Les enfants ne sont pas valorisants financièrement pour les hôpitaux. Les procédures de signalement sont longues et administrativement

très lourdes. » Enfin, elle s'insurge contre des PMI (protection maternelle et infantile) et une médecine scolaire « délabrées ». Des points sur lesquels les pouvoirs publics ont encore beaucoup à faire, pour que l'histoire tragique de Mary Ellen Wilson, et de tant d'autres, puisse un jour être définitivement racontée au passé. ■

Qui appeler ?

119, Allô enfance
en danger

Qu'entend-on par « maltraitance » ?

Selon l'OMS (Organisation mondiale de la santé), « la maltraitance de l'enfant comprend toutes les formes de mauvais traitements physiques et psychoaffectifs, de sévices sexuels, de négligences ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ».

En France, c'est la notion de danger, et non celle de maltraitance, qui fonde la protection judiciaire des mineurs prévue à l'article 375 du Code civil, centrale dans le texte de loi du 5 mars 2007.

Dylan, Enzo, Marina... tous enfants martyrs

Il a 9 ans et a ému la France entière. Dylan, l'enfant martyr de Millau, a subi un calvaire inimaginable : privé de soins, d'hygiène et de scolarité, battu, enfermé au verrou dans une chambre sordide avec, pour tout mobilier, un matelas imbibé d'urine faute d'accès aux toilettes. Ses parents ont été condamnés à trois ans et dix-huit mois de prison ferme et lui, placé dans une famille d'accueil dans

laquelle il découvre l'amour et le respect. Cette histoire-ci ne se termine pas trop mal.

Mais à l'autre bout de la France, à Vannes, c'est un bébé de 6 mois que l'on a retrouvé lundi soir, mort sous les coups de ses parents, et portant les traces de fractures multiples « d'âge différents ». A 6 mois !

Enzo, lui, n'a que deux 2 ans lorsqu'il meurt, en 2008 à Nemours, sous les coups de son

beau-père. Quelques jours avant son décès, il avait fait l'objet d'une mesure d'éloignement en raison d'une présomption de maltraitance mais avait été remis à sa mère 48 heures plus tard.

Dans la Sarthe, en 2009, on retrouve Marina, 8 ans, coulée dans du béton. Signalé deux fois par un instituteur puis un médecin scolaire, le calvaire de la fillette ne s'achève qu'avec son décès.

Plaies, côtes fracturées, hématomes, brûlures de cigarettes, douches froides... Dans le Nord, Marc, 5 ans, est torturé pendant un mois par son beau-père avant de succomber, en janvier 2006, entouré du silence de sa mère et de ses grands-parents... Au-delà de ces cas emblématiques, insoutenables et très médiatisés, l'ampleur de la maltraitance des enfants est largement sous-estimée en France. ■

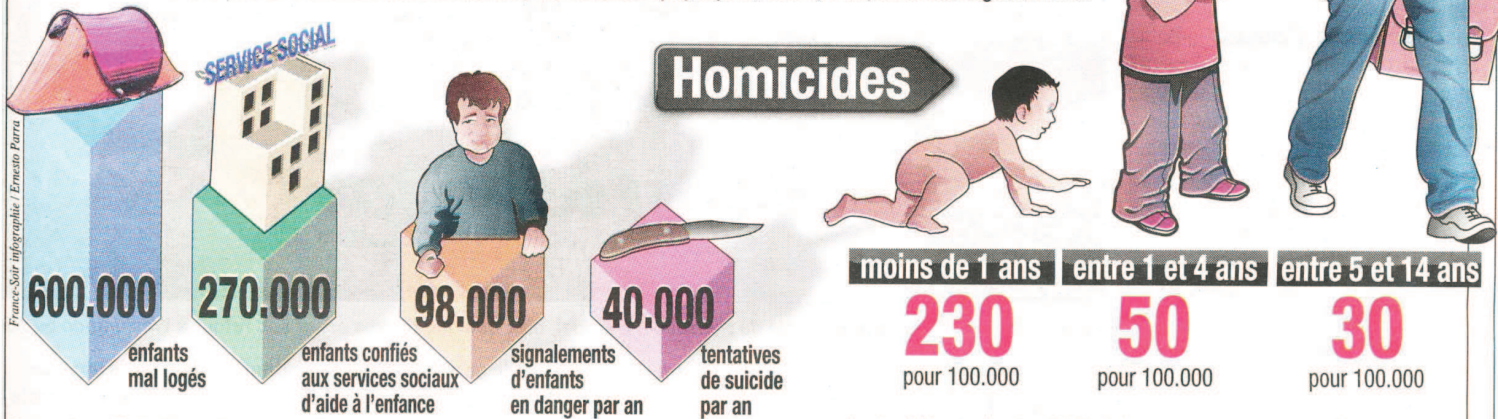
M. M.

Les chiffres noirs de la maltraitance

Sur 11 millions d'enfants de moins de 15 ans

1 enfant sur 10 Plus de 1 million d'enfants victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, de négligence, ou de risques pour la sécurité, l'éducation ou la santé

+ de **100.000** enfants victimes de violences physiques, soit 1,3 %, selon les signalements



Sources : Insee, CépiDc Inserm, Unicef, The Lancet

Les homicides représentent 1,3 % de l'ensemble des causes de décès avant 15 ans

Entretien

“Beaucoup de drames pourraient être évités !”

Créée en 1981 et animée par 71 associations, la Voix de l'Enfant a pour but « l'écoute et la défense de tout enfant en détresse quel qu'il soit, où qu'il soit ». Sa directrice, Martine Brousse, tire la sonnette d'alarme sur la prise en charge de la maltraitance la France.

France-Soir Dans son livre *Les Oubliés, l'épidémiologiste Anne Tursz avance le chiffre noir de 10 % d'enfants maltraités en France. Qu'en pensez-vous ?*

Martine Brousse Ca me semble réaliste. Il faut que l'état arrête de balancer des chiffres dont tout le monde sait qu'ils sont faux. La Voix de l'Enfant a ouvert à ce jour des unités d'accueil médico-judiciaires dans 40 juridictions sur 180. Ces unités procèdent chacune à 150 à 300 auditions par an. Et il ne s'agit que des cas qui ont fait l'objet d'un signalement ou d'une plainte ! Il reste tous ceux, beaucoup plus nombreux, dont nous ignorons tout.

F.S. Comment expliquez-vous que les enfants maltraités soient si mal identifiés ?

M. B. On constate de vrais problèmes de communication interdisciplinaires : les médecins se retranchent derrière le secret professionnel et les travailleurs sociaux rechignent à signaler des cas à la justice par peur de se tromper. Chacun détient une part de vérité. Ce n'est qu'en regroupant les informations qu'on arrive à identifier un cas de façon certaine !

F.S. Vous semblez très en colère.

M. B. Oui, je suis en colère quand je vois le nombre de victimes qui pourraient être évitées. Il faudrait commencer par réadapter le fonctionnement des services sociaux à la réalité. Pourquoi, par exemple, avertir une famille par courrier de



Martine Brousse et la comédienne Carole Bouquet qui soutient l'association La Voix de l'Enfant.

leur passage ? Les parents font le ménage, lavent et coiffent l'enfant, certains décorent même sa chambre temporairement ! Et les services repartent sans rien constater.

F.S. Quels seraient les points à améliorer dans la prise en charge des cas repérés ?

M. B. La Voix de l'Enfant préconise le principe de précaution. Le temps de la protection de l'enfant, n'est pas le même que le temps de l'enquête. Quand un enfant est signalé, qu'il est non scolarisé, qu'on l'a vu plusieurs fois à l'hôpital,

pourquoi ne pas le mettre immédiatement à l'abri ? En France, on privilégie toujours les liens du sang. On protège la famille avant de protéger l'enfant. C'est comme ça qu'on a rendu Enzo à sa mère et qu'il en est mort. C'est comme ça que les parents de Dylan ne sont même pas déchus de leurs droits parentaux ! Arrêtons de nous cacher derrière cette idée qu'un enfant aime ses parents malgré tout. Je n'en connais aucun qui, sorti de l'enfer, souhaite y retourner.

Propos recueillis par **M. M.**